Image not found or type unknown

annulation d'embauche en dernière minute

Par **morgann77**, le **03/09/2012** à **13:53**

bonjour,
ma copine est agée de 17 ans et se trouves sans emploi à ce jour, elle aura 18 ans dans 3 mois.

il y a une semaine elle répond à une annonce concernant un poste de vendeuse en poissonnerie chez hyper U, elle y dépose un CV avec sa date de naissance et un supérieur la contacte 2 jours après et lui demande un entretien.

après cet entretien il lui annonce par téléphone qu'elle est prise et qu'elle peut commencer 4 jours après.

elle était convoquée le mardi à 6h00 et le responsable de son embauche la rappelle le lundi matin en lui disant qu'il n'embauche pas les moins de 18 ans donc il doit tout annuler alors qu'en france normalement on peut etre embaucher à 16 ans je crois....
y a t-il un recours?

Par **P.M.**, le **03/09/2012** à **14:35**

Bonjour,
Comme tout s'est passé oralement, je ne vois pas quel recours serait possible...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés